



Règlement commun à toutes les épreuves

- 1 - Si la météo est défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.
- 2 - Pour les portions routières, veuillez respecter le code de la route, soyez prudents.
- 3 - Le fléchage du circuit est matérialisé par des panneaux roses pour la Buronnière, jaunes pour le trail du Grand Cirque et le trail Pastourelle, rouges pour le raid VTT des 3 Vallées, verts pour la rando VTT des Sources, et bleus pour la randonnée pédestre.
- 4 - Cette année, vous avez la possibilité de souscrire **une assurance annulation**. Elle vous permettra d'être intégralement remboursé par cette assurance en cas de désistement **avant le 14 mai 2019**, **Aucun** remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si vous n'avez pas souscrit à cette assurance.
- 5 - En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.
- 6 - Il ne sera plus fait de changement dans l'inscription après le **12 avril 2019**.
- 7 - **Tout dossier incomplet (absence de certificat médical, licence...)** sera basculé en non inscrit le 12 avril 2019.
- 8 - Chacun s'engage à communiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.
- 9 - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- 10 - Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant recommandé d'avoir une assurance complémentaire de « type individuel accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.
- 11 - L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.
- 12 - Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de la compétition.
- 13 - En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, aucun droit d'inscription ou autres frais ne seront remboursés.

14 - Les organisateurs mettent en place sur le circuit une assistance composée de secouristes de la PROTECTION CIVILE du CANTAL, de médecins et du PELOTON de GENDARMERIE de MONTAGNE. Les frais (pharmaceutiques, radios, consultations, frais hospitaliers, etc.) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

15 - Le personnel médical et les secouristes pourront arrêter un participant dans le cas où ils jugeraient que celui-ci ne peut pas poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie.

16 - En raison des troupeaux de vaches présents sur le parcours, l'accompagnement des concurrents par des chiens est strictement interdit pour raison de sécurité.

17 - Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

18 - Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont impératives, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le non respect des barrières horaires conduit obligatoirement à la restitution du dossard. Celui-ci sera retiré par le chef de poste, et le coureur sera invité à emprunter les navettes mises à disposition par l'organisation pour retourner sur Salers. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant à l'épreuve, et ne sera donc plus couvert par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle. Il en va de même pour les randonneurs hors délais : ils seront avertis et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle.

19 - Equipement obligatoire pour trail 53 kms et 32kms : **couverture de survie-sifflet-veste imperméable et coupe vent-téléphone portable.**

20 - Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pieds sont **obligatoires**:

- une licence athée running délivrée par la FFA
- ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître la non contre- indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical sur laquelle doit apparaître la non contre- indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

21 - Pour tous les concurrents des différentes épreuves de VTT sont **obligatoires**:

RAID VTT : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 1 an au moment de la course spécifiant la non contre indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.

RANDO VTT : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 1 an au moment de la course spécifiant la non contre indication à la pratique du cyclisme.

Attention : nouvelle réglementation de la Fédération française de Cyclisme :

Pour les participants non licenciés VTT ou autres licences que FFC (UFOLEP- FFGT ou autres): Une majoration **de 2 euros** sera appliquée. Ceci correspondant à l'assurance individuelle accident et responsabilité civile que l'organisation devra reverser à la Fédération française de cyclisme.

22 - RETRAIT DE DOSSARDS: les dossards seront à retirer le vendredi 17 mai de **14h à 20h** et le samedi 18 mai de **6h30 à 11h**. **Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.**

Pour la randonnée ISOTONER, le retrait de dossards s'effectuera sur le lieu de départ à SAINT MARTIN VALMEROUX le samedi 18 mai de 6h30 à 9h.

23 - Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de la presse. Il se charge par contre lui-même de demander à ce que cela ne figure pas sur le site de la FFA ou FFC.

24 - Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Pastourelle.

25 - Tarifs d'inscriptions des courses.

- Randonnée Isotoner	15 euros
- Randonnée pédestre 32 km	25 euros
- Trail 53 km	45 euros
- Trail 32 km	30 euros
- Trail 32 km en équipe	44 euros
- La buronnière	15 euros
- Raid VTT 60 km licenciés FFC	30 euros
- Raid VTT 60 km non licenciés	32 euros
- Rando VTT 35 km licenciés	20 euros
- Rando VTT 35 km non licenciés	22 euros

Pour toutes ces courses une majoration de 5 euros sera applicable du 3 avril au 3 mai 2019

26 - Tarifs des repas.

- Pasta party (du vendredi soir)	15 euros
- Repas auvergnat	30 euros

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Les inscriptions seront closes le 3 mai 2019- Changement de tarif du 3 avril au 3 mai 2019

Course individuelle 32 kms	Course par équipes 32 kms	Trail Le Grand Cirque 53 kms TTN	Course féminine La Buronnière 10 kms
900 participants	200 équipes	800 coureurs	300 participantes
Départ : 12h15 Balisage jaune Barrière horaire : 14h00 au col de Néronne km 10 17h00 au parking Puy violent km 22 Age minimum : 20 ans	Départ : 11h45 Balisage jaune Barrière horaire : 13h45 au col de Néronne km 10 17h00 au parking Puy violent km 22 Age minimum : 16 ans pour le relais n°1 Age minimum : 18 ans pour le relais n°2	Départ : 8h Balisage jaune Barrière horaire : 11h00 au Falgoux km 19 14h00 au Pas de Peyrol km 31 à l'arrivée du col au premier passage avant l'ascension du Puy Mary. 17h00 au parking Puy violent km 43 Age minimum : 20 ans	Départ : 9h45 Balisage : rose Age minimum : 16 ans
Dossards visibles de face durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée	Dossards visibles de face durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée	Dossards visibles de face durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée	Dossards visibles de face durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée
Départ des navettes :			
	11h30		

Précisions pour la course par relais :

- Le premier relais: 10 km, Salers-Col de Néronne (ce relayeur garde la puce tout le temps)
- Le 2ème relais : 21.5 km, Col de Néronne-Salers
- Chronométrage au passage de relais
- Le dernier kilomètre se fait ensemble

Raid VTT des 3 Vallées: 60 kms	Rando VTT des sources 35 kms	Randonnée Pédestre 32 kms
450 participants	300 participants	900 participants
Départ : 9h00 Salers- 9h15 St Paul de Salers Balisage rouge Barrière horaire : 14h30 au Falgoux Km 28.5	Départ : 9h00 Salers - 9h20 St Paul de Salers Balisage vert	Départ : 8h30 Balisage bleu Barrière horaire : 16h col de Néronne - DERNIERE NAVETTE 16h
Age minimum : 17 ans	Age minimum : 15 ans	---
Le port du casque à coque rigide est obligatoire Plaques visibles sur le guidon durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée	Le port du casque à coque rigide est obligatoire Plaques visibles sur le guidon durant tout le parcours et au passage sur la ligne d'arrivée	Sens inverse des coureurs - Circuit exclusivement ouvert aux inscrits - Contrôle en début de parcours

Randonnée pédestre 14kms

ISOTONER

600 participants

Départ de St MARTIN-
VALMEROUX :9h

Dernière navette de retour
de SALERS 15h

PRECISIONS POUR LES RANDONNEURS:

Nous vous rappelons que le niveau du parcours est assez élevé dû à la configuration du terrain qui présente des accidents de relief marqué.

INFORMATIONS ENTREES REPAS

Cette année tous les inscrits à la pasta ou au repas festif devront présenter à l'entrée du chapiteau leur ticket repas qui sera délivré avec les retraits de dossards.